

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'équilibre

N°637 - ÉDITION DU 31 MARS 2023



Futnet : 1er Challenge Départemental



La Commission Technique a le plaisir de vous informer de la création du 1er Challenge Futnet Départemental réservé aux éducateurs, en Collaboration avec l'Amicale des Educateurs de Football du Val-d'Oise.

FESTIVAL FOOT U13 U13F PITCH

La Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur organisent pour la saison 2022 2023 le « Festival Foot U 13 Pitch » une manifestation qui vise à associer l'éducatif au sportif dans un esprit festival.



Le St Ouen l'Aumône Nike FC (photo club) a assuré sa première du groupe C en disposant (2-0) du finaliste 2022 Novuus Chambourcy et est donc officiellement qualifié pour les quarts de finale de la Coupe Nationale Entreprise.

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Organisation des Coupes Départementales
- Foot Animation
- Foot Animation - section Féminine
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



Une formation accélérée pour l'emploi !



Le Dvof avec Knetpartage



Formation PFFD le 08/04/2023

GESTION ET RESSOURCES FINANCIÈRES



Crédit Mutuel

val d'oise
le département



EKINSPO
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RECEPTION

EAGLES



Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 27 MARS 2023

Présents : MM. BAILLIEZ – FAUGERON – LETELLIER.

Assiste : M. BADIANE

Excusés : MM. ANTUNES- MEHREZ

Observateur : M. TRAORE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ÉVOCATION

FRANCONVILLE FC

Match n°24673017 du 12/03/2023 ANCIENS D1 MONTMAGNY FC 11 / FRANCONVILLE FC 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FRANCONVILLE FC (évocation).

Demande d'évocation du club de FRANCONVILLE FC reçue le 20 MARS 2023 sur l'inscription d'un joueur de l'équipe de MONTMAGNY FC 11. Le joueur **A. Mohamed** licence **2545551011** est susceptible d'être suspendu.

Le joueur A. Mohamed suspendu pour 4 matches date d'effet de la suspension le 22/01/2023 a purgé 4 matchs de suspensions. Voici les matchs purgés ci-dessous :

- ✚ Match de référence : Match n°25552329 du 29/01/2023 ANCIENS D1 MONTMAGNY FC 11 / GARGES FCM 11
- ✚ Match de référence : Match n°24673012 du 12/02/2023 ANCIENS D1 MONTMAGNY FC 11 / PUISEUX LOUVRES 95 11
- ✚ Match de référence : Match n°24673007 du 19/02/2023 ANCIENS D1 CHAMPAGNE SFC 95 11 / MONTMAGNY FC 11
- ✚ Match de référence : Match n° 25687759 du 26/02/2023 CVO ANCIENS CERGY PORTUGAIS 11 / MONTMAGNY FC 11

M. A. Mohamed ne pourra pas être inscrit sur la feuille de match à rejouer CVO ANCIENS CERGY PORTUGAIS 11 / MONTMAGNY FC 11.

La commission dit demande d'évocation non fondé, résultat acquis sur le terrain.



PERSAN US 03

Match n°24689704 du 26/02/2023 U16.D3 B FOSSES F.U 2 / PERSAN US 03 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € PERSAN US 03 (évocation).

Demande d'évocation du club de PERSAN US 03 reçue le 22 MARS 2023 sur la participation des joueurs de l'équipe de FOSSES FU 2. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir joué avec l'équipe supérieure.

Demande d'évocation irrecevable, ce n'est pas un motif à évocation.

Résultat acquis sur le terrain.

ST BRICE FC

Match n°24689464 du 12/03/2023 U16 D2.B ROISSY EN FRANCE US 1 / ST BRICE FC 2

Le club de ROISSY EN FRANCE US ayant répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de ST BRICE FC 2 sur le nombre de joueur mutation hors période, reçue le 14 mars 2023 recevable en la forme et fondée.

Motif : acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée au règlement.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En l'espèce, comme 5 joueurs mutation de l'équipe EAUBONNE CSM 1 sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus qui sont :

- F. Steeven licence 9603308974 mutation jusqu'au 01/07/2023
- L. Abraham licence 2546945495 mutation jusqu'au 01/07/2023
- K. Bouba licence 9602385391 mutation jusqu'au 05/07/2023
- K. Elias licence 9603261609 mutation hors période jusqu'au 08/09/2023
- D. Shems licence 2547290802 mutation hors période jusqu'au 18/10/2023

1^{ère} infraction : Match n°24689433 du 15/01/2023 U16 D2.B ECOUEN BOUFFEMONT 1 / ROISSY EN FRANCE US 1

2^{ème} infraction : Match n°24689464 du 12/03/2023 U16 D2.B ROISSY EN FRANCE US 1 / ST BRICE FC 2

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe U16 D2 de ROISSY EN FRANCE US 1 pour l'inscription de cinq joueurs mutations, pour en attribuer le gain à l'équipe de ST BRICE FC 2

CRÉDIT: ST BRICE FC 2 1: 43,50 €

DÉBIT: ROISSY EN FRANCE US 1: 53,50 €

ROISSY EN FRANCE US 1 : 0 BUT - 1 POINT

ST BRICE FC 2 : 2 BUTS 3 POINTS



REPRISE DU DOSSIER EMMB

Match n°24673192 du 12/03/2023 ANCIENS D2.A USC SAINT GRATIEN 11 / EMMB 12

Le club de USC SAINT GRATIEN ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur L. AHMED licence 2388068202 de l'équipe de USC SAINT GRATIEN 11 est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 27/02/2023.

Considérant que le 12/03/2023 il n'avait pas purgé son match de suspension.

Demande d'évocation recevable et fondée, la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe ANCIENS D2 de USC SAINT GRATIEN 11 pour l'inscription et la participation du joueur L. AHMED licence 2388068202 qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de ANCIENS D2 EMMB 12.

AMENDE : 100 € (USC SAINT GRATIEN 11) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CRÉDIT : EMMB 12 : 43,50 €

DÉBIT : USC SAINT GRATIEN 11 : 53,50 €

ANCIENS D2 USC SAINT GRATIEN 11 : 0 BUT - 1 POINT

ANCIENS D2 EMMB 12 : 0 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur L. AHMED licence 2388068202 à date d'effet le 27/03/2023.

REPRISE DU DOSSIER VAURÉAL FCM

Match n°24685316 du 12/03/2023 U18 D2.A MONTMAGNY FC 1 / VAUREAL FCM 1

Le club de MONTMAGNY FC n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de VAUREAL FCM 1 sur le nombre de joueur mutation hors période, reçue le 13 mars 2023 recevable en la forme et fondée.

Motif : acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En l'espèce, comme 2 joueurs mutation hors période de l'équipe EAUBONNE CSM 1 sont inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus qui sont :

- M. Sacha licence 2546642469 mutation hors période jusqu'au 20/09/2023
- M. Isaac licence 2546288697 mutation hors période jusqu'au 09/09/2023

1^{ère} infraction : Match n°25451035 du 18/01/2023 CVO U18 ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT / MONTMAGNY FC 1

2^{ème} infraction : Match n°24685316 du 12/03/2023 U18 D2.A MONTMAGNY FC 1 / VAUREAL FCM 1



Demande d'évocation recevable et fondée, la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **U18 D2 de MONTMAGNY FC 1** pour l'inscription de deux joueurs mutations, pour en attribuer le gain à l'équipe de **VAUREAL FCM 1**.

CREDIT: VAUREAL FCM 1: 43,50 €
DEBIT: MONTMAGNY FC 1 : 53,50 €

MONTMAGNY FC 1: 0 BUT - 1 POINT
VAUREAL FCM 1: 2 BUTS 3 POINTS

RÉSERVE

ACADÉMIE FC ERMONT

Match n°24696253 du 18/03/2023 U14 D4.A ST LEU 95 FC 3 / ACADEMIE FC ERMONT 1

Réserve du club de **ACADEMIE FC ERMONT confirmée 20/03/23** sur la participation des joueurs de l'équipe U14 **ST LEU FC 3**. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, **aucun joueur** de l'équipe U14 **ST LEU FC 3** ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure citée ci-dessous.

Match de référence : Match n°24565399 du 11/03/2023 U14 R3.B ST LEU 95 FC 1/ MONTFERMEIL FC 2

Match de référence : Match n°24694790 du 11/03/2023 U14 D3.C ARGENTEUIL RC 3/ ST LEU 95 FC 2

La Commission dit résultat acquis sur le terrain.

FOSSÉS UF

Match n°24685459 du 19/03/2023 U18 D2.B ASSO A 2 / FOSSES UF 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FOSSES UF (réserve).

Réserve du club de **FOSSÉS UF** confirmée le 21 MARS 2023 sur la participation des joueurs de l'équipe de **ASSO A 2**. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir joué avec l'équipe supérieure.

Réserve irrecevable, l'équipe de **ASSO A 1** jouait le même jour.

Match de référence : Match n°24557256 du 19/03/2023 U18 R2.B NANTERRE ES 1/ ASSO A 1

Résultat acquis sur le terrain.



RÉCLAMATION

COURDIMANCHE AS

Match n°24685324 du 19/03/2023 U18.D2.A COURDIMANCHE AS 1 / CERGY PONTOISE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COURDIMANCHE AS 1 (réclamation).

Réclamation du club de COURDIMANCHE AS 1 confirmée le 20 MARS 2023 sur la participation des joueurs de l'équipe de CERGY PONTOISE FC 2. Des joueurs sont susceptibles d'être mutation hors période

Réclamation non fondée, aucun joueur mutation hors-période du club de CERGY PONTOISE FC2 inscrit sur la feuille de match citée ci-dessus.

Résultat acquis sur le terrain.

TOURNOI

GARGES FCM

Homologation du tournoi du 03 JUIN 2023 U6/ U7 / U10 / U11. **Tournoi non homologué**
Homologation sous réserve d'envoi du règlement

SANCTIONS APRÈS AUDITION

ARNOUVILLE AS

Match n°24685381 du 19/02/2023 U18 D2.B ARNOUVILLE AS 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

La Commission,
Après audition des personnes présentes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF S. Bouzid	Présent
<u>Pour le club ARNOUVILLE AS</u>	
S. Julien délégué licence 2418327788	Présent
A. Pawel arbitre assistant licence 9604139805	Présent
A. Leon capitaine licence 2548555923	Abs excusé

<u>Pour le club DEUIL ENGHIEU FC</u>	
G. Serhat arbitre assistant licence 2547307238	Abs excusé
H. David capitaine licence 2547770719	Abs excusé
J. Adam joueur licence 2547770719	Abs excusé
GARCIA Vincent éducateur licence 2378017182	Abs excusé
Le joueur qui a participé avec le numéro 6	

La Commission regrette l'absence des personnes de DEUIL ENGHIEU FC.

Considérant que l'arbitre confirme son rapport où il a averti M AYDIN Sidar, à la 36^{ème} minute de jeu pour tirage de maillot sur un adversaire.



Considérant que M l'arbitre voit en remplissant la FMI que M AYDIN Sidar n'est pas celui qui était présent sur le terrain car il n'avait pas la même couleur de peau. Cela est confirmé par S. Julien délégué de Arnouville, et A. Pawel, arbitre assistant d'Arnouville. M S. Julien déclare que la « personne avait la peau noir », alors qu'elle n'avait pas la même couleur de peau sur la FMI.

Considérant que l'arbitre commence à demander des explications au coach de Deuil Enghien Fc, qui commence à s'énerver et demande à ses joueurs de se préparer vite pour sortir.

Considérant que le joueur n°6 M AYDIN Sidar n'était pas présent au match, et que la Commission n'a pas pu avoir l'identité de la personne qui a participé car aucune personne de Deuil n'était présente.

Demande d'évocation du club **d'ARNOUVILLE AS** recevable et fondée La Commission dit qu'il y a substitution de joueur et fraude sur identité.

Match perdu par pénalité à l'équipe U16 D2 de **DEUIL ENGHIE FC 1**, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ARNOUVILLE AS 1**.

CREDIT : ARNOUVILLE AS 1 : 43,50 €

DEBIT : DEUIL ENGHIE FC 1 : 53,50 €

DEUIL ENGHIE FC 1 : 0 BUT - 1 POINT

ARNOUVILLE AS 1 : 1 BUTS 3 POINTS

AMENDE POUR FRAUDE : 300 €

ARGENTEUIL RC

Match n°24692547 du 11/02/2023 U14 D1 ARGENTEUIL RC 2 / CERGY PONTOISE FC 2

La Commission,
Après audition des personnes présentes citées ci-dessous

Arbitre Officiel du DVOF M. Rashid **Présent**

Pour le club ARGENTEUIL RC

C. Nydhal arbitre assistant licence 2378051028	Présent
Z.M. William capitaine licence 9602292890	Abs excusé
K Selim délégué licence 2546946423	Présent

Pour le club CERGY PONTOISE FC

K. Mamadi arbitre assistant licence 2546454960	Présent
B. Eliasse capitaine licence 2548430586	Présent
D. Ibrahima délégué licence 2368010575	Présent
Le joueur n°4 de Cergy-Pontoise FC qui a participé à la rencontre	Présent

Considérant que les deux équipes ont rempli la FMI avant la rencontre.

Considérant que l'assistant de Cergy K. Mamadi a pointé tous les numéros sur la tablette, et que le dirigeant de Cergy n'a observé aucune anomalie sur la tablette.

Considérant que le numéro 4 de Cergy qui a participé au match était GIRONDIN Jarell qui était noté numéro 3 sur la FMI, fait confirmer par l'arbitre et les personnes des deux clubs lors de l'audition.



Considérant que l'arbitre confirme que l'équipe de Cergy pontoise était présente avec 11 joueurs sur le terrain et deux remplaçant sur le banc.

Considérant que FOFANA Aboubakar a participé au match avec CERGY PONTOISE en portant le n°11 sans que son nom soit inscrit sur la FMI, ce qui est confirmé par le capitaine de l'équipe et les personnes de CERGY PONTOISE.

Considérant que l'équipe de CERGY PONTOISE. N'a pas tenté de faire jouer un joueur sous une fausse identité.

Considérant qu'il y a eu une erreur administrative sur la feuille de match da la part du club de CERGY PONTOISE FC

Demande d'évocation du club d'ARGENTEUILRC recevable et fondée la commission dit match perdu par pénalité à l'équipe **U14 D1 de CERGY PONTOISE FC 2** pour la participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ARGENTEUIL RC 2**.

CRÉDIT : ARGENTEUIL RC 2 : 43,50 €

DÉBIT : CERGY PONTOISE FC 2 : 53,50 €

CERGY PONTOISE FC 2 : 0 BUT - 1 POINT

ARGENTEUIL RC 2 : 1 BUTS 3 POINTS



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 28 MARS 2023

Présents : Mme Sylvestre (Présidente)
MM. Pézière - Sénécal – El Fakri.

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité).

Excusés : MM. Ndiaye – Traon – Cokgul.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE QUI DOIT ÊTRE PRISE EN COMPTE PAR LES CLUBS

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match, etc...

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail le jour précité (le lundi au plus tard) ne sera prise en compte par la Commission.



INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs

REMERCIEMENT ARBITRE

- GARCIA Mateo

COURRIERS DES CLUBS

MONTMORENCY

Courrier du 26/03/2023

SENIORS D3 Poule C

Match n° 24617714 Montmorency FC 1 / AS BEAUCHAMP 1

La Commission vous apporte les précisions concernant l'Article du RS du DVOF qui précise les raisons pour lesquelles un match est à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

VAURÉAL FCM

Anciens D3 Poule C

À la suite de votre demande d'informations, la Commission vous informe que votre équipe totalise 2 forfaits aux dates ci-dessous :

- 1er forfait avisé le 22/01/2023, match n° 24673688

FCM VAUREAL 11 / ESM THILLAY

- 2ème forfait non avisé le 12/03/2023 match n° 24673718

FC ARGENTEUIL 12 / FCM VAUREAL 11 **Amende 37,50€**

FONTENAY FC

Courriel du 27/03/2023

La Commission ne peut répondre à votre demande car manque l'accord de votre adversaire.

Le match Anciens D3 Poule A n°24673431 du 02/04/2023 FONTENAY FC 11 / AUVERS ENNERY 11 est maintenant au 02 04 2023 à 9H45

DATES – TERRAINS – HEURES

U16 D3 Poule B

Match n°24689710 du 02/04/2023

ROISSY EN FRANCE US 2 / ENT. MARLY FONTENAY 2

Nouvel horaire : 16H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**U14 D4 Poule A**

Match n°24696260 du 01/04/2023

CHAMPAGNE SFC 95 1 / MONTMAGNY FC 1

Nouvelle date : 22/04/2023

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

Anciens D4 Poule B

Match n°24674412 du 26/03/2023

ROISSY US 12 / SAINT PRIX ES 13

Nouvelle date : 09/04/2023

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

Vétérans +55 ans Poule A

Match n°24682393 du 19/03/2023

CORMEILLAIS ACS 25 / GROSLAY FC 25

Nouvelle date : 04/06/2023

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

Seniors D1

Match n°24615843 du 02/04/2023

PERSAN US 03 01 / SAINT BRICE FC 2

Nouvelle installation : stade Gaston Deschamps à Persan

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

U16 D1

Match n°24689169 du 02/04/2023

PERSAN US 03 01 / ESSG 2

Nouvel horaire : 12H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

U16 D3 Poule B

Match n°24689769 du 04/06/2023

ENT. MARLY FONTENAY 2 / ENT. MMB 2

Nouvel horaire : 11H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

Vétérans + 45 ans Poule C

Match n°25039175 du 02/04/2023

COSMO TAVERNY 15 / CORMEILLAIS ACS 15

Nouvel horaire : 09H45

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

Anciens D3 Poule C

Match n°24673698 du 02/04/2023

ARGENTEUIL FC 12 / DOMONT FC 11

Nouvelle date : 09/04/2023

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**Anciens D2 Poule A**

Match n°24673170 du 02/04/2023

PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 11 / FOSSES FU 11

Nouvelle installation : stade Jean Jaurès

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)**Seniors D3 poule B**

Match n°24617590 du 23/03/2023

PERSAN US 03 2 / VILLIERS LE BEL FC 2

Nouvelle date : 09/04/2023

Accord des 2 équipes

Accord de la COC

Seniors D1

Match n°24615842 du 02/04/2023

VILLIERS LE BEL FC 1 / ESSG 2

Nouvelle date : 07/05/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

Anciens D1

Match n°24672992

ARGENTEUIL FC 11 / SAINT BRICE FC 11

Nouvelle date : 09/04/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

CDM D1

Match n°24668490 du 02/04/2023

PUISEUX LOUVRES 95 5 / PORTUGAIS PAIX VIVRE 5

Nouvelle date : 30/04/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

Critérium Vétérans + 45 ans Poule B

Match n°24674820 du 02/04/2023

CHAMPAGNE SFC 95 15 / GONESSE RC 15

Nouvelle date : 30/04/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC



MATCHES À JOUER

8 AVRIL 2023

U14 D2 Poule A

Match n°24692835

ENT. ECOUEN BOUFFEMONT 1 / VILLIERS LE BEL FC 1

29 AVRIL 2023

U14 D4 Poule B

Match n°24696350

CHAMPAGNE SFC 2 / COSMO TAVERNY 3

30 AVRIL 2023

Seniors D4 Poule B

Match n°24661130

PONTOISIENNE JS 2 / BEAUCHAMP AS 2

07 MAI 2023

ANCIENS D3 Poule C

Match n°24673730

CHAUMONTEL LUZARCHES 11 / FCM VAUREAL 11

18 MAI 2023

Vétérans + 45 ans Poule C

Match n°25039183 du 02/04/2023

FONTENAY FC 15 / PARMAN AC 15

CONFIRMATION DE RÉSULTAT PAR L'ARBITRE

Seniors D4 Poule B

Match n°24661127 du 26/03/2023

PERSAN US 03 3 / MONTMAGNY FC 1

PERSAN US 03 3	3pts	3buts
MONTMAGNY FC 1	0pt	2buts

U16 D3 Poule B

Match n°24689746 du 26/03/2023

FOSES FU 2 / ARNOUVILLE FAS 2

ARNOUVILLE FAS 2	3pts	8buts
FOSES FU 2	0pt	1but

**Vétérans +45 ans Poule A**

Match n°24674724 du 26/03/2023

EMMB 25 / CONFLANS FC 25

CONFLANS FC 25	3pts	2buts
EMMB 25	0pt	1but

1^{ER} APPEL DE FEUILLE DE MATCH**Seniors D2 Poule B**

Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre

Match n°24616858 du 19/03/2023

ADAMOIS OL 2 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 3**Seniors D4 Poule A**

Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre

Match n°24660993 du 19/03/2023

CHARS AS 1 / HERBLAY ES 1**Seniors D4 Poule B**

Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre

Match n°24661125 du 19/03/2026

BOUFFEMONT ACF 1 / PONTOISIENNE JS 2**2^{ÈME} APPEL DE FEUILLE DE MATCH****U16 D3 Poule C**

Demande de communication du résultat du match aux clubs et à l'arbitre

Match n°24689859 du 12/02/2023

MONTMAGNY FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2

Demande faite à Montmagny uniquement (Goussainville a déjà répondu)

1^{ER} FORFAIT AVEC AMENDE**U18 D2 Poule B**

Match n°24685463 du 26/03/2023

OSNY FC 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1**DEUIL ENGHIEU 1 Amende 24€**

DEUIL ENGHIEU 1	0 but	-1pt
OSNY FC 1	5 buts	3pts

U16 D2 Poule A

Match n°24689349 du 26/03/2023

SARCELLES AAS 3 / SOISY ANDILLY MARGENCY 2**SOISY ANDILLY MARGENCY 1 Amende 24€**

SOISY ANDILLY MARGENCY 1	0 but	-1pt
SARCELLES AAS 3	5 buts	3pts

**Vétérans +45 ans Poule A**

Match n°24674726 du 26/03/2023

HERBLAY ES 15 / ESSG 15**ESSG 15 Amende 31€****2^{ÈME} FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE****U14 D4 Poule C**

Match n°24696438 du 25/03/2023

ENT. MARLY FONTENAY 2 / COURDIMANCHE AS 2

COURDIMANCHE AS 2 0 but -1pt

ENT. MARLY FONTENAY 2 5 buts 3pts

2^{ÈME} FORFAIT AVEC AMENDE**U18 D3 Poule B**

Match n°24685861 du 26/03/2023

VAUREAL FCM 2 / THILLAY ESM 1

THILLAY ESM 1 Amende 27.50€

THILLAY ESM 1 0 but -1pt

VAUREAL FCM 2 5 buts 3pts

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 24673718 du 12/03/2023

FC ARGENTEUIL 12 / FCM VAUREAL 11

FCM VAUREAL Amende 37,50€

FC ARGENTEUIL 12 0 but -1 pt

FCM VAUREAL 11 5 buts 3 pts

Secrétaire de Séance

M. Patrick Sénécal

Présidente de Séance

Mme Marie Louise Sylvestre



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 28 MARS 2023

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet - Lacour – Lutz

Absents excusés : MM. Moukrim - N'Diaye - Valorz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



APPEL À CANDIDATURE COUPE COMITÉ

La commission des Coupes vous informe que la candidature De l'ES HERBLAY a été validée par le Comité Directeur.

LE 18 MAI 2023

Merci pour votre candidature.

APPEL À CANDIDATURE COUPE DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes vous informe que la candidature du GONESSE RC a été validée par le Comité Directeur.

LE 17 et 18 JUIN 2023

Merci de pour votre candidature.



VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU VAL-D'OISE

U18

ARGENTEUIL RC

U16

ARGENTEUIL RC

U14

ST LEU 95 FC

+45 ANS

NEUVILLE SUR OISE AS

+55 ANS

CORMEILLAIS ACS

ANCIENS

HERBLAY SUR SEINE FC

CDM

GARGES FCM

FAVA

ERMONT AS

Nous vous informons que la date butoir est le 31/03/2023 passée cette date une amende vous sera imputée

VAINQUEURS - RAPPEL DES COUPES DU COMITÉ

SENIORS 2 – LESTRUHAUT

ST LEU 95

U16

ARGENTEUIL RC

FUTSAL

MARCOUVILLE CITY GP3

Nous vous informons que la date butoir est le 31/03/2023 passée cette date une amende vous sera imputée



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U14 – CHALLENGE LEFEBVRE





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U16





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – CDM





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U15F





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18F





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – +45 ANS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – +55 ANS





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – FUTSAL





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS FÉMININES





COUPE DU COMITÉ – U14





COUPE DU COMITÉ – U16





COUPE DU COMITÉ – ANCIENS





COUPE DU COMITÉ – SENIORS – CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT





COUPE DU COMITÉ – FUTSAL



District du Val-d'Oise de Football - Commission Coupes



COURRIERS

CVO U16

CERGY PONTOISE FC 1 / ADAMOIS OL

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 31/05/2023 à 20h00.

Accord des deux clubs

CVO U15F

ES HERBLAY / ENT. ESSG SOISY AM

Changement de date en raison d'un match de coupe déjà programmé à la date du 08/04 :

Cette rencontre se jouera le 05/04/2023

Accord des deux clubs

COSMO TAVERNY

Mail du 20/03/2023

Pris note de votre courrier, nous accusons réception de votre feuille de match concernant la rencontre de vos U15F en coupe du Val d'Oise contre ERAGNY FC.

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 27 MARS 2023

<u>Présents</u>	Mme Gontarczyk (Présidente) MM. Sénécal – Le Nagard
<u>Assistent</u>	Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
<u>Excusée</u>	Mme Bastos

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

La commission demande aux clubs de bien vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 28 03 23

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U6/U7 du 01 04 23 : Stade Philippe Grante – 5, Avenue Paul Thoureau – terrain synthétique
Attention l'horaire sera à : 10h30

ENTENTE BEAUMONT MOURS USM : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant les rencontres de critérium U12/U13 du 25 03 23 contre Le THILLAY ESM
La commission reporte la rencontre au 22 04 23

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 20 03 23

Pris note de la réponse concernant l'appel de feuille de présence

CHAMPAGNE SFC : Mail du 21 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles du plateau du 11 02 23. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 21 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 24 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'amende imputée. Après vérification et exceptionnellement la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende (documents reçus le 19/03 pour un match du 11/02 et après 2 appels). La commission vous rappelle que les feuilles de match papier sont à remettre au DVOF le lundi suivant la (ou les) rencontre(s)

DOMONT FC : Mail du 25 03 23

Pris note du forfait (non avisé - délai trop tardif) de vos 2 équipes sur rencontres de critérium U12/U13 du 25 03 23 à PONTOISIENNE JS

ERMONT AS : Mail du 21 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs des rencontres de critérium U10/U11 du 18 02 23. La commission n'ayant pas eu connaissance du mail, vous demande de lui renvoyer pour un éventuel report. La commission regrette votre réponse si tardive (après 2^{ème} appel)

ERMONT ACF : Mail du 23 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

ENTENTE MMB : Mail du 20 03 23

Pris note du forfait avisé d'une équipe U9 sur centre du plateau à St LEU FC du 25 03 23

ENTENTE SSG : Mail du 20 03 23

Pris note de votre problème rencontré sur les rencontres de critérium U12/U13 du 18 03 23. Le club de CERGY PONTOISE ne vous a pas présenté de tablette pour la FMI. La commission attend les feuilles de match papier

FONTENAY FC : Mail du 22 03 23

Pris note de votre souci rencontré avec la FMI pour les rencontres de critérium U10/U11 reportées au 25 03 23. La commission attend les feuilles de match de papier



GAFEPB : Mail du 24 03 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium U12/U13 du 25 03 23 à BELLOY ST MARTIN ASC

GONESSE RC : Mail du 23 03 23

Pris note de votre souci rencontré avec la FMI pour la rencontre de critérium U10/U11 n° 25595262 du 18 02 23. La commission regrette votre réponse tardive (après 2^{ème} appel) et attend la feuille de match de papier

HERBLAY ES : Mail du 25 03 23

Pris note de votre souci rencontré avec les tablettes. La commission vous rappelle que les rencontres sont à récupérer pour effectuer les FMI et à transmettre la veille du match. La commission attend les feuilles de match papier

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant les rencontres de critérium U10/U11 à l'ENTENTE SSG du 18 03 23

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant la rencontre de critérium U10/U11 à l'ENTENTE BOISSY/CHARS du 24 03 23

MONTIGNY FC : Mail du 18 03 23

Pris note du souci rencontré pour clôturer la FMI, l'éducateur de ST BRICE étant parti sans signer la FMI

PIERRELAYE FC : Mail du 28 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

ST LEU FC : Mail du 20 03 23

Pris note de votre demande d'annulation d'amende. La commission regrette mais ne peut l'annuler car il s'agit de votre absence du centre n° 8 du plateau U9 du 04 02 23 à ENTENTE MMB

ST PRIX ES : Mail du 19 03 23

Pris note du souci rencontré avec la FMI pour la rencontre de critérium U12/U13 contre EAUBONNE CSM 2 (oubli du mot de passe par l'éducateur du club adverse).

SARCELLES AAS : Mail du 20 03 23

Pris note de votre explication concernant la FMI non utilisée sur rencontre de critérium U12 Avenir du 18 03 23

SARCELLES AAS : Mail du 24 03 23

Pris note du forfait non avisé (délai dépassé) de vos 2 équipes U9 sur centre du plateau à MONTIGNY FC du 25 03 23

SARCELLES AAS : Mail du 23 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes 5 & 6 sur rencontres de critérium U12/U13 du 25 03 23 contre COSMO TAVERNY

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 27 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant le match de critérium U10/U11 du 25 03 23 contre VEMARS ST WITZ

THILLAY ESM : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant le match de critérium U12/U13 du 25 03 23 à ENTENTE BEAUMONT MOURS. La commission reporte la rencontre au 22 04 23



VAUREAL FCM : Mail du 16 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

VAUREAL FCM : Mail du 16 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

VEMARS ST WITZ : Mail du 20 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8/U9 et U10/U11 pour les plateaux et rencontres de critérium du 25 03 23

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 18 03 23

Pris note de votre information concernant le résultat du match de critérium U12/U13 du 18 03 23 contre GONESSE RC

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 25 03 23

Pris note de votre information concernant l'appel de feuilles de match. La commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende

RAPPEL

PLATEAUX AVRIL – MAI & JUIN

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc) de dernière minute, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

La commission rappelle également que chaque club doit arriver sur le centre du plateau avec sa feuille de présence dûment complétée et la remettre au responsable du centre qui doit les déposer dans FAL au plus tard le dimanche soir, sous peine de sanctions.

La commission constate trop peu de feuilles de présence déposées dans FAL

CRITÉRIUM

La commission rappelle à tous les clubs que la FMI est obligatoire sur toutes les rencontres de critérium départemental Avenir, U10/U11 & U12/U13.

Les FMI doivent impérativement être préparées et transférées la veille du match. Chaque éducateur doit avoir connaissance de ses identifiants et mot de passe pour se connecter à la FMI le jour des rencontres de critérium, sous peine de sanction.

La commission constate que trop de FMI ne peuvent être établies du fait de l'absence des identifiants et mot de passe du club adverse.



FINALE FESTIVAL FOOT U13 DU 1^{er} AVRIL 2023

La finale du Festival Foot U13 aura lieu samedi 1^{er} Avril 2023 sur les installations de JOUY LE MOUTIER.

Les équipes sont attendues pour 8h45, munies de leur feuille de présence dûment complétée ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclub (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire qui a eu lieu en visioconférence le lundi 27 mars.

U13F	
SARCELLES AAS	PONTOISIENNE JS
ST PRIX ES	ST OUEN AS
ENTENTE MMB	ENTENTE SSG
ERMONT AS	ST BRICE FC

U13G	
MONTMAGNY FC 1	ST BRICE FC 1
MONTMORENCY FC 1	ENTENTE MMB 1
ARNOUVILLE FAS 1	SARCELLES AAS 1
ST OUEN AS 1	VIARMES ASNIERES OL 1
VILLIERS FC 1	ROISSY US 1
ST LEU FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
ENTENTE SSG 1	COSMO TAVERNY 1
PERSAN US 1	PUISEUX L OUVRES FC 1

COUPE U12 – 4^{ème} tour DU SAMEDI 1^{er} AVRIL 2023

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre seront qualifiés pour la Finale Départementale du 8 Mai 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 4^{ème} tour seront disponibles à partir du Mardi 21 Mars et jusqu'au Vendredi 24 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

[La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 10 avril à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	GONESSE RC	Centre 2	ST BRICE FC
	GONESSE RC 1		ST BRICE FC 1
	ST OUEN AS 1		ERMONT AmS 1
	SARCELLES AAS 2		SOISY-AM FC 1
	SARCELLES AAS 1		VILLIERS LE BEL FC 1
Centre 3	ECOUEN FC	Centre 4	ENTENTE SSG
	ECOUEN FC 2		ENTENTE SSG 1
	VAUREAL FCM 1		ENTENTE MMB 1
	GOUSSAINVILLE FC 1		CERGY-PONTOISE FC 1
	ARGENTEUIL RC 1		ST LEU FC 1



MATCHS REMIS AU 22 AVRIL 2023

CRITÉRIUM U12/U13

ENTENTE BEAUMONT MOURS vs THILLAY ESM : match n° 25591169 – Série 2

CRITÉRIUM U13 Avenir

MONTMORENCY FC vs BEZONS USO : match n° 25603029

1^{er} APPEL DE FEUILLES CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10 / U11

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25593736 du 18 03 23 – critérium U10/U11 – série 3 contre FONTENAY FC 3

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25594107 du 18 03 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre ARNOUVILLE FAS 2

CRITÉRIUM U12 / U13

AS ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25592028 du 18 03 23 – critérium U12/U13 – série 3 Poule F contre HERBLAY ES 7

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25592176 & 25602661 du 18 03 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre DEUIL ENGHIEU FC 2 & 4

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

La commission vous rappelle que les feuilles réclamées sont à déposer directement dans FAL et non à envoyer au DVOF

PLATEAU U8 NIVEAU 2 DU 04 02 2023

VEXIN AS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 15 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PIERRELAYE FC

AMENDES

MONTMORENCY FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U8/U9 niveau 1 du 04 02 23 à SARCELLES AAS

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à BEAUCHAMP AS

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de BEZONS USO & ARGENTEUIL FC sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23

Amende : 30€



ARGENTEUIL FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à BEZONS USO

Amende : 30€

COURDIMANCHE AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à JOUY FC

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de plateau du centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL FC

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL FC

Amende : 30€

VEIXIN AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à COURDIMANCHE AS

Amende : 30€

BOUFFÉMONT ACF : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à DOMONT FC

Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de la feuille de plateau du centre n° 13 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de la feuille de plateau du centre n° 5 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€

MONTMORENCY FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de MONTMORENCY FC & BRUYERES BERNES USM sur centre n° 18 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€ x 3 = 90€

BRUYERES BERNES USM : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à MONTMORENCY FC

Amende : 30€

NEUVILLE AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 19 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à FRETTOISE ES

Amende : 30€

PIERRELAYE FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de PIERREAYE FC & ST OUEN AS sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€ x 3 = 90€

ST OUEN L'AUMONE AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à PIERRELAYE FC

Amende : 30€



PONTOISIENNE JS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de PONTOISIENNE JS & ERMONT ACF sur centre n° 21 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€ x 3 = 90€

CHAMPAGNE SFC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de CHAMPAGNE SFC – BOUFFEMONT ACF – ENTENTE BEAUMONT MOURS & VALLEE DE SAUSSERON sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€ x 5 = 150€

BOUFFEMONT ACF : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 30€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 30€

GONESSE RC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25595262 du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 4 – Poule J contre ENTENTE SSG 4

Amende : 30€

SURVILLIERS AVENIR : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25593321 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 2 contre PIERRELAYE FC 2

Amende : 30€

CHAMPAGNE SFC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25594150 & 2594195 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 4 contre CERGY PONTOISE FC 5 & 6

Amende : 30€ x 2 = 60€

DOMONT FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur rencontres n° 25591559 & 25591587 du 25 03 23 – critérium U12/U13 série 2 contre PONTOISIENNE JS 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 7 sur rencontre n° 25591813 du 25 03 23 – critérium U12/U13 série 3 contre EAUBONNE CSM 3

Amende : 15€

SARCELLES AAS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur rencontre n° 25592596 du 25 03 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre BEZONS USO 2

Amende : 15€

GARGES FCM : Absence de votre équipe 1 sur centre n° 7 du Festival Foot U13 à ST BRICE FC du 11 03 23

Amende : 25€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le samedi 1^{er} avril 2023 à JOUY LE MOUTIER FC

Finale Départementale des Challenges U10 & U11 le samedi 22 avril 2023 à ST BRICE FC

Finale Départementale de la Coupe U12 le lundi 8 mai 2023 à ARNOUVILLE FAS

Journée Nationale U6 & U7 le samedi 10 juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 3 AVRIL 2023 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION FOOT ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 27 MARS 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = 50€

- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée ☹️Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RÉSULTATS DU 1^{er} TOUR DU FESTIVAL U13F

Les clubs qualifiés pour la finale du 01 AVRIL 2023 sont les suivants :

CENTRE 1 – ERMONT AS

CENTRE 2 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

CENTRE 3 – ST OUEN L'AUMONE AS

CENTRE 4 – SARCELLES AAS

CENTRE 5 – ST BRICE FC

CENTRE 6 – ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

CENTRE 7 – ST PRIX ES

CENTRE 8 – PONTOISIENNE JS



RÉSULTATS DU 1^{er} TOUR DU CHALLENGE U11F

Les clubs qualifiés pour la finale du 22 AVRIL 2023 sont les suivants :

CENTRE 1 – SOISY ANDILLY MARGENCY FC

CENTRE 2 – ST OUEN L'AUMONE AS

CENTRE 3 – FRANCONVILLE FC

CENTRE 4 – ERMONT AS

CENTRE 5 – SARCELLES AAS

CENTRE 6 – CERGY PONTOISE FC

CENTRE 7 – ENT SANNOIS ST GRATIEN

CENTRE 8 – ST BRICE FC

COURRIERS CLUBS

ES HERBLAY

Mail du 24/03/2023

Pris note de votre courrier concernant le problème que vous avez rencontré avec la tablette nous accusons réception de votre feuille de match.

ADAMOIS OL

Mail du 23/03/2023

Pris note de votre courrier concernant la transmission de votre feuille de match via la FMI cependant nous vous informons que celle-ci n'est pas passée et n'avons donc pas d'information sur ce match. Néanmoins nous notons que l'équipe adverse n'était pas présente.

ST PRIX ES

Mail du 26/03/2023

Pris note de votre courrier nous transmettons les faits et l'absence de feuille de match.

FORFAIT NON AVISÉ

ST BRICE FC

Mail du 24/03/2023 envoyé à 14h49.

U13F GROUPE C

MATCH N° 25517242 du 25/03/2023

1er Forfait non avisé - Amende 15€

AMENDES

AS ERAGNY FC

U11F GROUPE A

MATCH N° 25514779 du 25/03/2023

Feuille de match irrégulière - Amende 10€

AS ERAGNY FC

U13F AVENIR

MATCH N° 25604544 du 25/03/2023

Feuille de match irrégulière - Amende 10€



MATCH REPORTÉ

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSÉES SI LE 1^{ER}

CLUB CITÉ NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT

MATCH DU 15/04/2023

U13F

GROUPE C

Match n°25517249

FRANCONVILLE FC 1 / GONESSE RC 1

Cette rencontre se jouera le 01/04/2023.

MATCH DU 11/03/2023

U13F

AVENIR

Match n°25604536

ENT SSG / SARCELLES AAS

Cette rencontre se jouera le 08/04/2023.

MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U13F

MATCH DU 25/03/2023

PONTOISIENNE JS

U13F GROUPE A

Match n°25516862

CERGY PONTOISE FC 1 / PONTOISIENNE JS 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 08/04/2023 à 11h00.

Accor des deux clubs.

ARGENTEUIL FC

U13F GROUPE B

Match n°25516890

FOSSES FU 1 / ARGENTEUIL FC 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 08/04/2023.

Accor des deux clubs.



MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U11F

MATCH DU 15/04/2023

ENTENTE BEAUMONT MOURS

U11F GROUPE C

Match n°25514857

ENT BEAUMONT MOURS 1 / SAINT OUEN L'AUMÔNE AS 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au stade municipal 1 à Mours.

MATCH DU 01/04/2023

ST OUEN L'AUMÔNE AS

U11F GROUPE C

Match n°25514853

ST OUEN L'AUMÔNE AS 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera le 08/04/2023

Accord des deux clubs

ERAGNY FC

U11F GROUPE A

Match n°25514784

ERAGNY FC 1 / ST BRICE FC 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE DE LA BUTTE à ERAGNY SUR OISE.

Prévenir vos adversaires.

APPEL À LA FEUILLE DE MATCH

ARGENTEUIL FC

1er Appel non-réception feuille de centre dans FAL le 13/03/2023

2ème Appel non-réception feuille de centre dans FAL le 20/03/2023

ADAMOIS OL

U13F GROUPE A

MATCH N°25516860 DU 18/03/2023

ADAMOIS OL 1 / BEZONS USO 1

1er Appel à la feuille de match le 20/03/2023

2e Appel à la feuille de match le 27/03/2023

SOISY ANDILLY MARGENCY

U13F GROUPE A

MATCH N°25516859 DU 18/03/2023

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1

1er Appel à la feuille de match le 20/03/2023

2e Appel à la feuille de match le 27/03/2023



BEZONS USO

U13F GROUPE A

MATCH DU 25/03/2023

BEZONS USO 1 / ES HERBLAY 1

1er Appel à la feuille de match le 27/03/2023

GONESSE RC

U13F GROUPE C

MATCH DU 25/03/2023

GONESSE RC 1 / ENT SSG 1

1er Appel à la feuille de match le 27/03/2023

MONTMORENCY FC

U11F GROUPE A

MATCH DU 25/03/2023

MONTMORENCY FC 1 / ST BRICE FC 1

1er Appel à la feuille de match le 27/03/2023

SARCELLES AAS

U11F GROUPE B

MATCH DU 25/03/2023

SARCELLES AAS 2 / FOSSES FU 1

1er Appel à la feuille de match le 27/03/2023

GONESSE RC

U11F GROUPE B

MATCH DU 25/03/2023

GONESSE RC 1 / ST PRIX ES 1

1er Appel à la feuille de match le 27/03/2023



AVRIL

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 01/04/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
SOISY ANDILLY MARGENCY FC				
DE SOUSA SEBASTIEN 06 69 94 74 56	Stade du Dr Schweitzer, 40 Rue d'Andilly, Soisy sous Montmorency	11H00	FOSSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 15/04/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
PERSAN US 03				
KERBAT VALERIE06 72 98 42 53	STADE LOUIS ODINOT, rue Etienne Dolet, PERSAN	11H00	FOSSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			PERSAN US 03	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				13



MAI

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 13/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
FOSSÉS FU				
DELIGNE MICHAEL 06 63 82 86 86	STADE AUGUSTE DELAUNE, Rue du Grand Tremblay, FOSSÉS	10H00	FOSSÉS FU	2
			ST BRICE FC	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			PERSAN US 03	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				13

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 20/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSÉS FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 28 MARS 2023

Présents : MM. Plassart – Lacour.

Assistent : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

INFO...FORMATION

SAMEDI 08 AVRIL 2023

AU DVOF

8h00 – 12H00

Pour vous inscrire :

Inscription en téléchargeant [la fiche d'inscription](#)
à renvoyer au DVOF

Par mail : secretariat@district-foot95.fff.fr

ou

Par courrier : DVOF – 6, Avenue du Bosquet –
95560 Baillet en France.

*Cette formation est prise en charge
financièrement pour les licenciés val-d'oisien.*

FORMATION PFFD



GESTION ET RESSOURCES FINANCIÈRES

*Mobiliser et animer une équipe
au service d'un projet*

RECOMPENSES

SAISON 2022/2023

« DIRIGEANTS MÉRITANTS » et « BÉNÉVOLES DU MOIS »



Récompense



Reconnaissance

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Date limite des inscriptions, le mardi 25 avril 2023.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH



La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

[Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.](#)

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !



FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

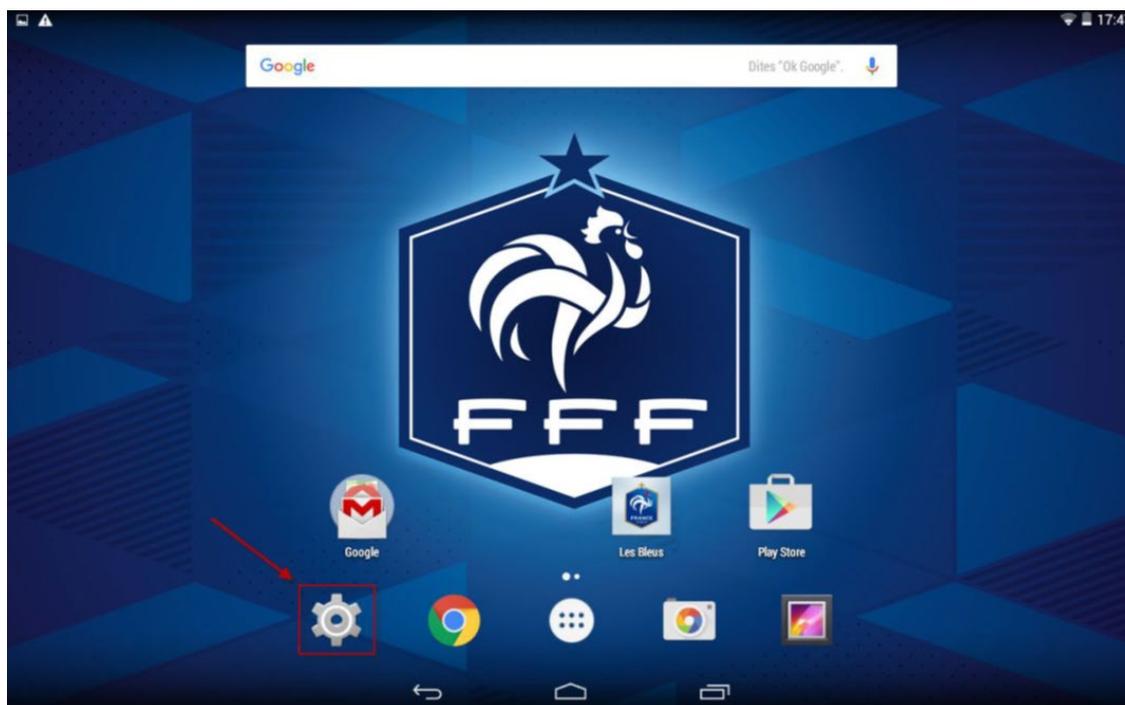
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

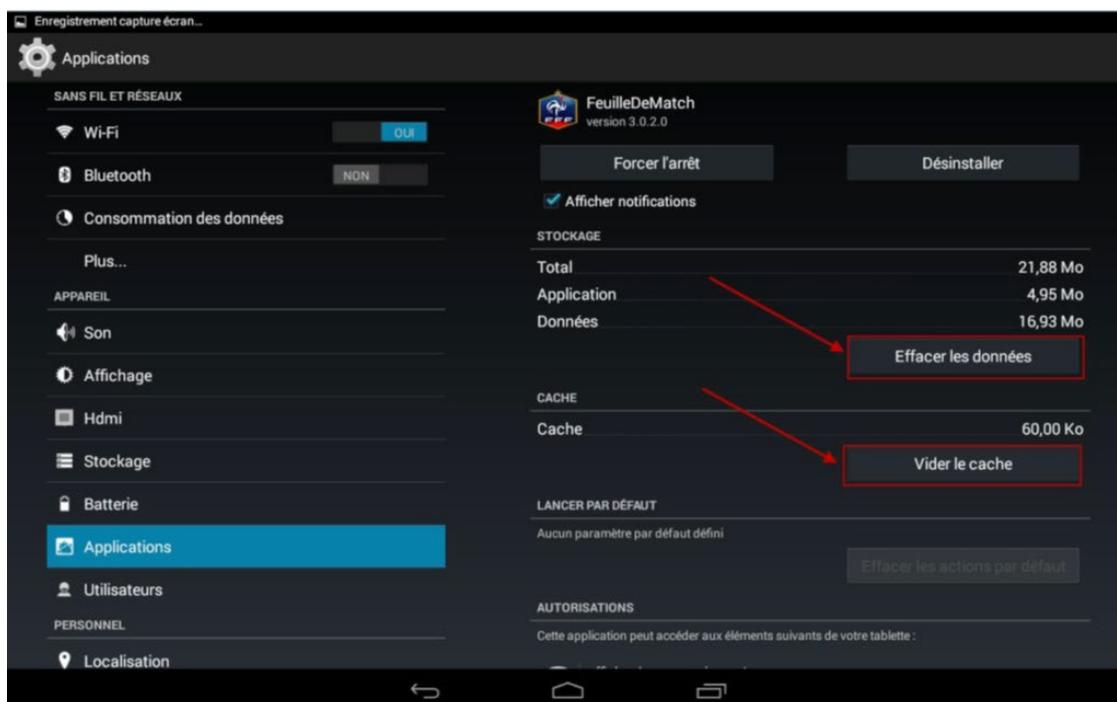
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



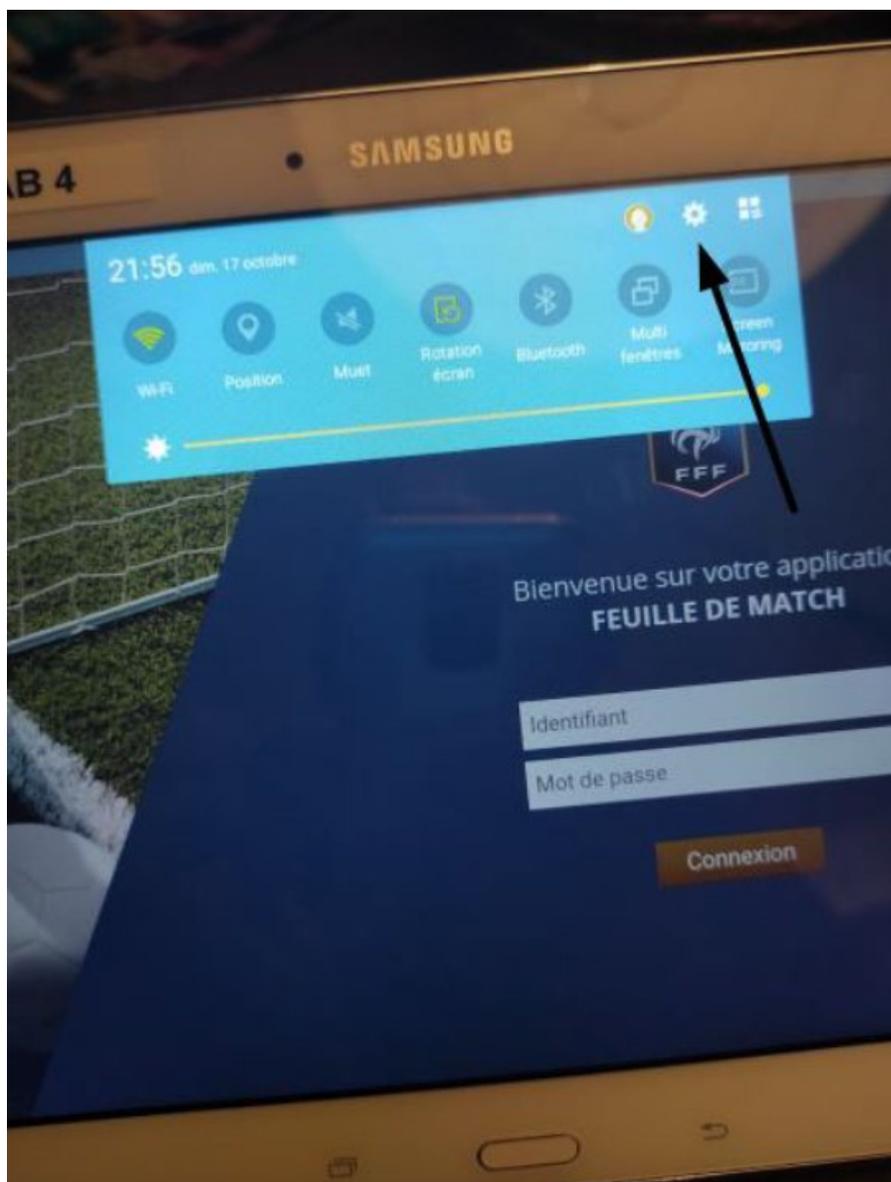
❓ Effacer les données et vider le cache



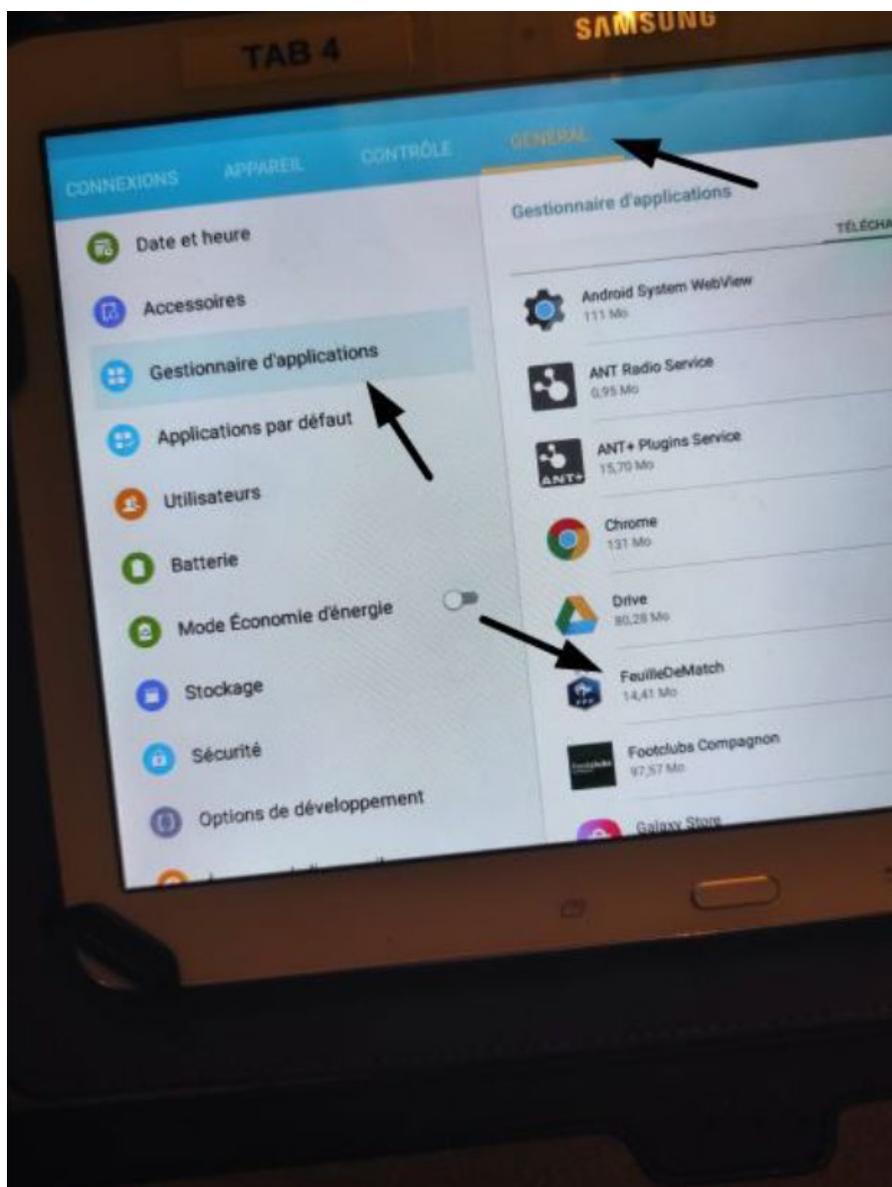
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

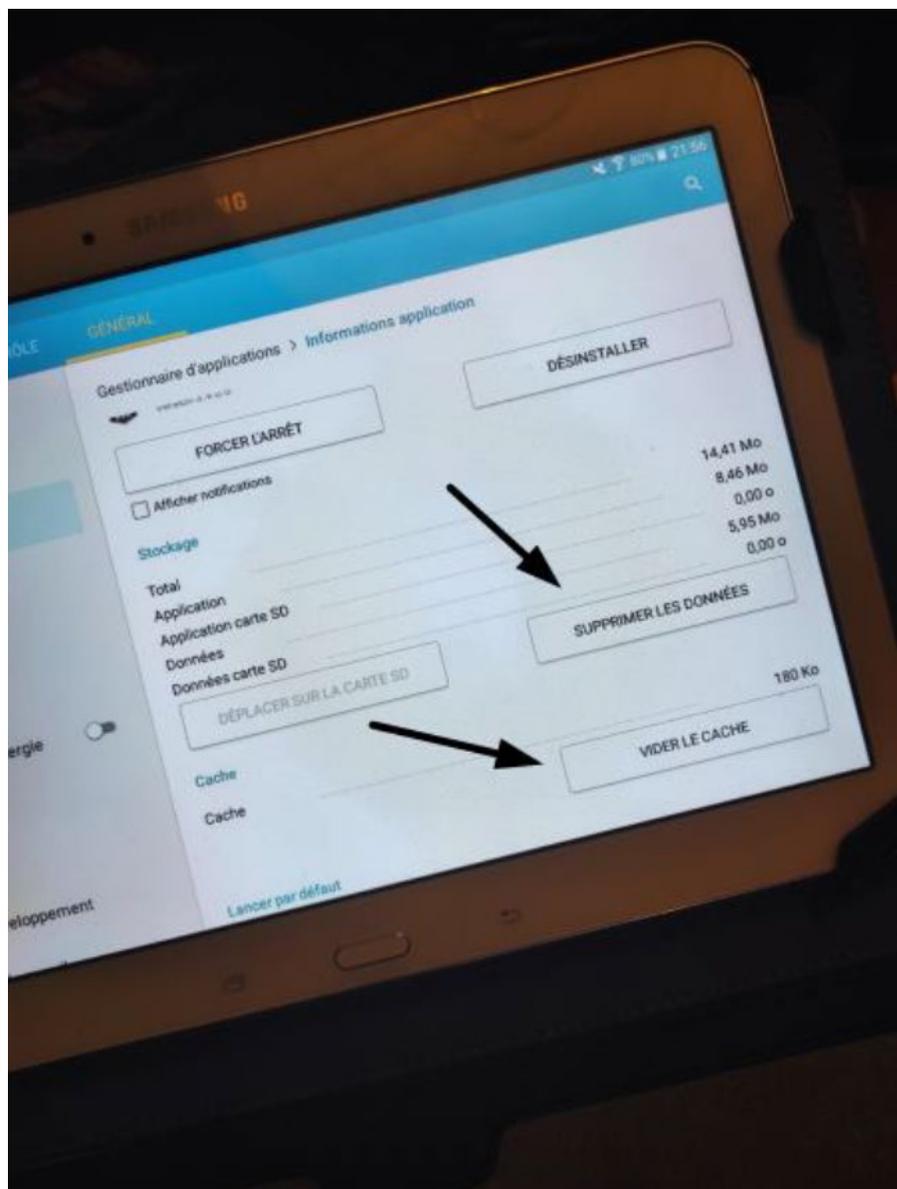
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T 2023

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du Président

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 25 avril 2023



Opération bénévole du mois Saison 2022/2023 DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

Nom : Prénom :

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du clubs

Date :

Avis CDIF : (réservé)

Nota Béné : Le « bénévole du mois » se distingue du « dirigeant méritant » par le fait qu’aucune ancienneté de licence dirigeant n’est demandée.

Seuls son travail et son implication en tant que bénévole sont évalués.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 28 MARS 2023

Présents : MM. Febvay – Lacour- Da Mata- Plassart

Assiste : M. Letellier (Comité)

À TOUS LES CLUBS DU VAL-D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge
Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

CLASSEMENT

Ville de EAUBONNE : NNI 952030201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 30 mars 2023 à 10h00, au Stade Paul NICOLAS, route de MARGENCY, pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de EAUBONNE : NNI 952030201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 03 avril 2023 à 21h30, au Stade Paul NICOLAS, route de MARGENCY, pour classement de l'éclairage.



INFORMATIONS TERRAIN

Ville de ERMONT : NNI 952190102

Un rapport de délégation nous indique que la surface synthétique du terrain annexe Auguste RENOIR, située devant les bancs, se décolle par plaques. La municipalité a été avisé de la situation.

Ville de GOUSSAINVILLE : NNI 952800102 / 03

Un rapport de délégation nous indique que la zone technique des terrains synthétiques, n'est pas tracée. La municipalité a été avisé de la situation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 30 Mars 2023

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 02 Avril 2023

U18 D1

Match 24685160 : Sarcelles AAS / Cormeillais ACS

Délégué M. Christian Febvay

Seniors D4

Match 24660895 : Bruyères-Bernes USM / Arnouville FAS

Délégué principal M. Gérard Alcan à la charge de Bruyères-Bernes Usm

Délégué adjoint M. Laurent Valette à la charge de Arnouville Fas